

## ...sur les Organismes Génétiquement Modifiés (OGM)

Les amidonniers ont fait depuis longtemps le choix de répondre à la demande de leurs industries clientes et des consommateurs qui aujourd'hui ne souhaitent pas que les aliments contiennent des OGM, même si aucune donnée scientifique ne remet en cause la sécurité de tels aliments.

C'est pourquoi l'amidonnerie française s'approvisionne exclusivement en matières premières conventionnelles :

- **Les amidonniers français utilisent du blé, du maïs, des pommes de terre et du pois. Ces matières premières ne sont pas issues de cultures OGM.**
- **Les amidonniers s'assurent que leurs matières premières ne sont pas issues de cultures OGM.**

Le Règlement 1829/2003/CE et le règlement 1830/2003/CE sur les OGM sont en vigueur depuis le 19 avril 2004. Ils définissent au niveau européen les règles de mise sur le marché et l'étiquetage des produits OGM et des produits alimentaires et aliments pour animaux dérivés d'OGM. Cette législation définit également les règles relatives à la traçabilité des OGM, aussi bien concernant les denrées destinées à la consommation humaine que celles pour l'alimentation animale.

Les amidonniers ont mis en place les Systèmes de Management de la Qualité basés sur des normes internationales reconnues telles que les normes ISO 9000. Toutes leurs procédures liées à l'achat de matières premières permettent de s'assurer qu'elles sont issues de cultures conventionnelles.

- **La réglementation européenne impose l'étiquetage des produits fabriqués à partir de matières premières OGM : le consommateur est donc informé par l'étiquetage de la présence d'ingrédients OGM.**

L'obligation d'information et d'étiquetage s'applique à l'ensemble de la chaîne alimentaire, dès le 1er stade de la mise sur le marché d'un produit OGM. Le règlement 1830/2003 fixe un seuil de présence fortuite de 0,9 % au dessus duquel l'étiquetage est **obligatoire**. Ce seuil est applicable ingrédient par ingrédient.

Les amidonniers restent très attentifs à l'évolution de débat sur les OGM dans la mesure où les biotechnologies, dont les OGM, peuvent offrir des réponses intéressantes aux défis alimentaires et environnementaux actuels, et induire des possibilités nouvelles pour la réduction de l'usage des pesticides, la lutte contre les mycotoxines...

Ils sont donc favorables aux recherches scientifiques sur le sujet des OGM, qui dépasse actuellement le cadre scientifique pour devenir un véritable sujet sociétal.